

## SOMMAIRE

### Communiqués

Protocole Pass  
sanitaire  
\*\*

Dates Formations  
et Détections

### PROCES VERBAUX

Organisation des  
Championnats &  
Coupes  
\*\*

Football à Effectif  
Réduit  
\*\*

Futsal  
\*\*

Statuts &  
Règlements  
\*\*

Calendriers

### ANNEXES

FAIR-PLAY  
\*\*  
Amendes



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



## TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

## INFO CONFERENCES PRESIDENT(E)S DE CLUBS



Dès le début de leur mandature Denis Turck et ses colistiers avaient fait du renforcement des liens entre le **District et les Clubs**, un engagement fort de leur politique.

La dernière saison 2020/2021 ; 3 conférences en visio ont été organisées, à chaque fois une vingtaine de clubs étaient représentés et les thèmes évoqués portaient principalement sur les impacts de la pandémie.

Dans la continuité de cet engagement fort, le Comité Directeur a décidé de rencontrer les Président(e)s de clubs dans le cadre de 3 rencontres spécifiques qui auront lieu les **Samedis 4 Décembre 2021 et 15 Janvier 2022.**

Afin de cerner au mieux les attentes des clubs et de pouvoir les accompagner au plus près de leurs préoccupations, le Comité directeur a décidé de d'organiser les échanges en fonction de la taille des clubs, à savoir :

- les clubs jusqu'à 300 licenciés sont invités le Samedi 4 Décembre 2021 de 9h30 à 12h00  [Bulletin de participation](#)

- les clubs de plus de 300 licenciés seront invités le Samedi 15 Janvier 2022 de 9h30 à 12h00

Toutefois dans le souci de rencontrer le maximum de Président(e)s, ces limites sont indicatives, et un club en fonction de ses contraintes pourra y déroger.

La proximité avec les clubs ne se décrète pas, elle se prouve par des actions, c'est bien ce que compte faire le District.

**Un courrier sera adressé à chaque club afin de participer à ses réunions 15 jours avant la date retenue.**

**Edition N° 559 du Jeudi 18 Novembre 2021**

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*\*Documents & \* Procès-Verbaux*

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique [district94.covid19@gmail.com](mailto:district94.covid19@gmail.com) doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées

éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

***A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19***

## RESULTAT COUPE DE FRANCE

7<sup>ème</sup> TOUR du 14/11/21

Equipes	Résultat	Installation
<u>14/11/2021</u>	<u>Molsheim/Ernolsheim 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>	1 – 1 tab 1- 4

## TIRAGE COUPE DE FRANCE

8<sup>ème</sup> TOUR du 27/11/21

Date	Match
<u>27/11/2021</u>	<u>Sarrebourg Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>

## LES OBLIGATIONS (RSG 94)

### Article 11 - Les obligations

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

#### **D1**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14 + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

#### **D2**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

#### **D3**

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

#### **D4**

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

# TERRAINS IMPRATICABLES

## Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

### Article 20 - Matches Remis – Dérogations

**20.6.1** Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districvaldemarne.fff.fr), au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

**20.6.2** Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

**20.6.3** Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

## INFOS DIVERSES

### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

**Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.**

### **Précision suite à la saison blanche :**

#### **Sur la durée de validité du cachet mutation**

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

## **TOURNOIS PROVINCE**

### **Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.**

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

**Contact :** Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : [www.fclesoler.com](http://www.fclesoler.com) rubrique Tournoi du Ribéral 2022

### **'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.**

**Contact :** Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT: mariot.desire@orange.fr



# F.M.I

## Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (\*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

**Rappel :** pas besoin de connexion internet le jour du match

**(\*) Important :** Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

**FOOTCLUB** ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

**A la une de notre site internet toutes les informations FMI :**

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

**Expiration automatique des mots de passe**

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



## Comment s'inscrire ?



### Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F  
01 85 90 03 70  
[formations@paris-idf.fff.fr](mailto:formations@paris-idf.fff.fr)

Service formation District  
01 55 96 11 42  
[formation@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:formation@districtvaldemarne.fff.fr)



## PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

### CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
07/10/2021	08/10/2021	REPORT
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	CLUB
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
14/10/2021	15/10/2021	DISTRICT
25/11/2021	26/11/2021	VILLENEUVE AFC
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	CLUB
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT
24/03/2022	25/03/2022	CLUB

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	DISTRICT
27/01/2022	28/01/2022	CLUB
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
29/11/2021	30/11/2021	CLUB
24/01/2022	25/01/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
08/11/2021	09/11/2021	CLUB
14/02/2022	15/02/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
24/05/2021	25/05/2021	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/12/2021	15/12/2021	DISTRICT
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2021	02/04/2021	DISTRICT + CLUB
14/05/2021	21/05/2021	DISTRICT + CLUB

### CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/05/2022	21/05/2022	DISTRICT
23/06/2022	23/06/2022	DISTRICT

**PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS**  
*Calendrier prévisionnel*



**De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.**

**ATTENTION**

*Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.*

**U16G**

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 3 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

**U15G**

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 11 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U14G**

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U13G**

Lundi 25 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Jeudi 28 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Vendredi 29 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 1 décembre 2021

*Si besoin* - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

## **U15F**

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 27 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U14F**

Mardi 22 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 9 mars 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 6 avril 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 avril 2022

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 16 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

**U13F**

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 22 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

Lundi 6 décembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

*6 autres dates seront définies lors de la deuxième partie de saison*

# Procès-Verbaux

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 16 novembre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mmes POLICON, NYEMBMAL

– MM. BOUSSARD, BRUNET, SOUISSI, SAMBA, LEFEUVRE.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel à tous les clubs

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.**

### **Rappel Article 23.6 du RSG du District**

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### **Rappel Article 10.3 du RSG du District**

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### **Rappel Article 16.1.4 du RSG du District**

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

### **Rappel : Extrait Annexe Financier du District**

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :  
**Amende 100.00 euros**

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### CHAMPIONNAT SENIORS

#### 23840751- AS ZENAGA / BANN'ZANMI 2 SENIORS D4.B du 14/11/2021

Courriels des 2 clubs et lecture de la feuille de match (absence équipe de BANN'ZANMI)

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de BANN'ZANMI.**

#### 23840563- ES SOURDS VITRY / BOSS TON FOOT SENIORS D4.A du 14/11/2021

Courriel de ES Sourd Vitry et lecture de la feuille de match (absence équipe de BOSS TON FOOT)

**La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de BOSS TON FOOT, ce qui entraîne le forfait général de l'équipe.**

Avis aux clubs concernés.

#### Dossier en retour de la LPIFF du 15/11/2021

**La commission prend note la suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe Séniors 1 – D1 de CACHAN CO à compter du 13/12/21 ;**

Matches concernés :

23389003 ASCO CACHAN/ ES VITRY du 23/01/22

23389021 ASCO CACHAN / LUSITANOS du 13/03/22

23389031 ASCO CACHAN / FC SUCY du 27/03/22

**-Le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de Cachan. Informer la commission de l'adresse du terrain et de l'autorisation du gestionnaire de l'utiliser.**

**-A noter si une rencontre de coupe viendrait s'intercaler entre ces dates de championnat, elle serait également concernée.**

#### 23403625- VILLENEUVE ABLON / VALENTON SENIORS D3.A du 7/11/2021

Lecture de la feuille de match. **La Commission note le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de VALENTON CS (équipe absente), ce qui entraîne son forfait général.**

Avis aux clubs concernés.

#### 2<sup>ème</sup> Appel de feuille de match.

#### 23403621- VALENTON CS / FRESNES AAS Séniors D3.A du 24/10/2021

### TIRAGE COUPE VDM SENIORS

#### **Seniors et Amitié :**

Cadrage

1/8<sup>ème</sup> Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

#### Dates des Rencontres

09 Janvier 2022

06 Mars 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

11et 12 Juin 2022

#### Dates des tirages

14 Décembre 2021

08 Février 2022

A définir

A définir

## COUPE VDM SENIORS

### 24121002- NOGENT FC / BONNEUIL CSM Coupe VDM SENIORS du 14/11/2021

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre (nombre de Pass sanitaire valide insuffisant pour l'équipe de Bonneuil CSM)

*La Commission donne match perdu à BONNEUIL CSM. FC NOGENT est qualifié pour la suite de la compétition.*

### 24120998- FC BOISSY / AS VAL DE FONTENAY Coupe VDM SENIORS du 14/11/21

Courrier de Val de Fontenay AS du 10/11/21.

*Aucune date n'étant disponible pour l'AS Val de Fontenay avant la fin de l'année, la commission fixe cette rencontre au 25/11/21 à 20h. Prévenir votre adversaire.*

Au cas où le FC BOISSY ne pourrait disposer de son terrain, la rencontre sera inversée (prévenir la commission).

## COUPE AMITIE SENIORS

### Courriel de l'ETOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY du 13/11/2021

Concernant la non-participation du club au Challenge de l'Amitié sénior, malgré son élimination en coupe du Val de Marne.

*Le challenge de l'Amitié Séniors est réservé aux équipes 2 et 3 des clubs.*

## CHAMPIONNAT CDM

### Courriel de NUEVE UNO 5 CDM D2 du 12/11/21

*La commission enregistre le forfait général de cette équipe.*

*Avis aux clubs concernés.*

## COUPE CDM

<b>CDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	20 Février 2022	02 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

### 24120850- VILLEJUIF US 5 / NUEVE UNO 6 Coupe CDM SENIORS du 14/11/2021

Courrier et accord des deux clubs - via Footclub du 11/11/21 (indisponibilité du terrain)

*La commission reporte cette rencontre au dimanche 28/11/21.*

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### 23824530- IVRY PORTUGAIS TRAVAILLEUR 1 / APSAP MEDIBALLES 11 Anciens D4.A du 7/11/2021

Courriel de Médiballes du 16/11/2021 (match non joué suite à problème de transport de l'équipe de Trava. Port. Ivry).

*Exceptionnellement, la Commission donne match à jouer et reporte cette rencontre au 09/01/22.*

## TIRAGE COUPE ANCIENS

<b>Anciens :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8ème Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## COUPE VDM ANCIENS

### **24144437- VILLENEUVOISE ANTILL 11 / RUNGIS US 12 Coupe VDM Anciens du 14/11/2021**

Lecture de la feuille de match du 14/11/2021 (match non joué indisponibilités terrain et vestiaires).

**La commission enregistre le forfait administratif (article 40.2) de l'équipe de Villeneuve Antillaise, Le FC THIAIS est qualifié pour la suite de l'épreuve.**

## CHAMPIONNAT + 45 ANS

### **2ème appel de feuille de match.**

**23824776- ST MANDE FC / ES VILLIERS + 45 ans B du 10/10/2021**

**23824779- LUSITANOS US 21 / DECLIC CHOISY + 45 ans B du 24/10/2021**

## TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

<b>+ 45 Ans :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<u>Cadrage</u>	<u>09 Janvier 2022</u>	<u>14 Décembre 2021</u>
<u>1/8 Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>¼ Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>½ Finale</u>	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
<u>Finale</u>	<u>12 Juin 2022</u>	

## CHAMPIONNAT + 55 ANS

### **2ème appel de feuille de match.**

**23841710- BRY FC / ORLY AC+ 55 ans du 26/09/2021**

**23841709- CHARENTON CAP / CHAMPIGNY FC+ 55 ans du 31/10/2021**

**23841715- AMICAL CLUB / FC BRY + 55 ans du 10/10/2021**

**23841720- FC BRY / VGA ST MAUR US + 55 ans du 24/10/2021**

## CHAMPIONNAT FEMININES

**Les calendriers des critères U11, U13, U15 et U18 sont disponibles sur le site internet du District. Les clubs sont invités à se contacter directement pour connaître la date et le lieu de leur rencontre.**  
**L'utilisation de la FMI est obligatoire**

**24156577- FR LE PERREUX ASF / US CRETEIL LUSITANOS Féminines U15 Critérium à 7 du 13/11/2021**

Courriel de Le Perreux du 15/11/2021 (match non joué problème de déplacement).

La Commission :

*-S'agissant d'un critérium sans montée ni descente et avec un but éducatif, donne match à jouer et fixe cette rencontre au dimanche 11/12/21.*

*-Note l'engagement d'une équipe de l'ASF LE PERREUX en critérium séniors à 7*

**24062150- VGA ST MAUR FEM / CO VINCENNES Féminines U11 du 28/11/2021**

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 15/11/2021 (demande de report).

*La Commission accorde le report et fixe cette rencontre au 12/12/21.*

## DEPARTEMENTALE JEUNES

### CHAMPIONNAT U18

**23822926 – SANTENAY SL 1 / SUCY FC 2 U18 D3 B du 05/12/21**

Courriel et accord des deux clubs via Footclubs du 09/11/21.

*Accord de la commission, match le 28/11/21 à 16 h.*

**23450135 – CACHAN CO / US ALFORTVILLE1 U18 D1 du 07/11/21**

Lecture de la feuille du match.

*La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'US Alfortville 1.*

*1er appel de feuille de match.*

**23822828 – VAL DE FONTENAY / CRETEIL UF U18 D3 A du 07/11/21**

### TIRAGES COUPE VDM U18

**U18 VDM :**

2<sup>ème</sup> tour

Cadrage

1/8<sup>ème</sup> Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

**Dates des Rencontres**

14 novembre 2021

09 janvier 2022

20 Février 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

12 Juin 2022

**Dates des tirages**

26 octobre 2021

14 Décembre 2021

28 Janvier 2022

A définir

A Définir

### CHAMPIONNAT U16

**23451994 – RUNGIS US 1 / VITRY ES 1 U16 D2 B du 21/11/21**

Courriel et accord des deux clubs via Footclubs du 15/11/21.

*Accord de la commission, match le 20/11/21.*

**23452169 – FC BRY / AS VAL DE FONTENAY U16 D3 C du 07/11/21**

Lecture de la feuille du match. *La commission enregistre le 2eme forfait de l'AS Val de Fontenay.*

*1er appel de feuille de match.*

**23451810 – AVS ORLY / CAP CHARENTON U16 D2 A du 07/11/21**

## TIRAGES COUPE U16 VDM et AMITIE

<b>U16 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 <sup>ème</sup> tour (VDM Nouveau)	14 novembre 2021	26 octobre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

## COUPE VDM U16

### 24144420 – VILLECRESNES US 1 /THIAIS FC 1 U16 du 14/11/21

Courriel de l'ASPTT VILLECRESNES du 12/11/21. *La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe, Le FC THIAIS est qualifié pour la suite de l'épreuve.*

## COUPE Amitié U16

### 24061417 – CHOISY LE ROI AS 4 /LE PERREUX FR 2 U16 17/10/21

Dossier en retour des Statuts et Règlements. *La commission prend note.*

## COUPE U16 DISTRICT

<b>U16 DISTRICT :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 <sup>ER</sup> tour	26 Novembre 2021	Tirage effectué
1/8 Finale	30 Janvier 2022	11 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT U14

### 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match.

**23822526 – F.C. BRY / AVS ORLY U14 D4 D du 16/10/21**

## TIRAGES COUPE U14 VDM et AMITIE

<b>U14 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	08 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 <sup>ème</sup> Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

## TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

<b>U14 « DISTRICT » :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	15 Janvier 2022	14 Décembre 2021
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

## REUNION DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2021

**Président** : M. AMSELLEM Emile,

**Membres** : Mme Virginie RANSOU, M. GRESSIEN Georges, SAINT-ALBIN Maurice, GLAUDE Gérard, FETOUS Lakhdar, TAFININE Driss, GOURDOU Jean-Philippe, MOUSTAMID Abdou.

**Assistent** : Mme Patricia GUILIANI, Driss TAFININE, DARDENNES Patrick,

**Absents excusés** : Mme : NAZICAL Marie-Ange et M. LOPES Paulo, NOYON Joël, LEBERRE Jean-Claude.

---

## AVIS AUX CLUBS

### UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée).

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50 € par équipe.

En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : une feuille de papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

## **RAPPEL L'ENVOI DE COURRIERS :**

Pour que les dossiers soient traités,  
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

**(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).  
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :**

E-mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), et à la [tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr)

**NB :** Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

**LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer  
UNIQUEMENT :**

Par Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**  
131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
**Tél : 01. 55. 96. 11. 00 (ACCUEIL)**

**(Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42).**

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et  
n° de licence. Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.**

Courrier club de ..... Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur.....Club x. Licence n°..... pour info : la Technique Monsieur...

**U 12**

**COURRIEL ASF LE PERREUX U12 DU 15/11/2021**

**Pris note concernant la FMI.**

**COURRIEL DE L'ASPTT VILLECRESNE U12 DU 13/11/2021**

**Pris note concernant la F.M.I.**

# **1er TOUR FESTIVAL U13 PITCH :** **LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021**

**COURRIER DE BRY F.C. DU 05/11/2021**

*La Commission rajoute une équipe en festival U13.*

**COURRIER DE NOGENT S/MARNE F.C. DU 01/11/2021**

*La Commission rajoute une équipe en festival U13.*

**Heure d'accueil : 09 H 30.**

**Début des rencontres : 10 H 00.**

***Rappel : Il est impératif d'utiliser l'application GFER 94 pour vos feuilles d'engagement et enregistrer les résultats. Vous trouverez sur le site la version papier ainsi que l'application GFER 94 et son fonctionnement.***

***Les responsables des clubs doivent être munis de leurs licences ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.***

***Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe***

***La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.***

## **RAPPEL : Article - 160 NOMBRE DE JOUEURS MUTATION**

***Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence MUTATION pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.***

**Mise en place des rencontres :**

***Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral.***

***Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.***

***Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.***

La Commission s'étonne du manque d'équipes, plus de 200 équipes les années précédentes, contre 80 cette année. Aussi, le règlement prévoyait une qualification de 128 équipes, puis 64 et 32. Elle est obligée d'adopter le règlement à la réalité.

**Les 64 meilleures équipes pour le Tour suivant seront qualifiées.**

***Suite à la publication sur le Site du District du VAL-DE-FOOTBALL,***

***des corrections ont été apportées à la demande des CLUBS.***

**CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY**

***STADE GEORGES Méliès - 99, Avenue de la VICTOIRE - 94310 ORLY.***

**POULE 1 : Festival U13 : 1er tour**

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1  
CHOISY LE ROI A.S. 3  
ORMESSON U.S. 3  
LIMEIL BREVANNES A.J. 3

**POULE 2 : Festival U13 : 1er tour**

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2  
CHOISY LE ROI A.S. 4  
ORMESSON U.S. 4  
LIMEIL BREVANNES A.J. 4.

**CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.**

***STADE LEO LAGRANGE - Rue Jean CALETAS - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE.***

**POULE 3 : Festival U13 : 1er tour**

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1  
CRETEIL LUSITANOS F. US 3  
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3  
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

**POULE 4 : Festival U13 : 1er tour**

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2  
CRETEIL LUSITANOS F. US 4  
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4  
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2.

**CENTRE CHARENTON C.A.P.**

***STADE HENRI GUERIN - CHEMIN DE HALAGE - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT***

**POULE 5 : Festival U13 : 1er tour**

CHARENTON C.A.P. 1  
JOINVILLE R.C. 3  
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3  
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1

**POULE 6 : Festival U13 : 1er tour**

CHARENTON C.A.P. 2  
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4  
CHEVILLY LA RUE ELAN 3  
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2.

**CENTRE CHOISY LE ROI A.S.**

*STADE JEAN BOUIN - 39/41, Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.*

**POULE 7 : Festival U13 : 1er tour**

CHOISY LE ROI A.S. 1  
RUNGIS U.S. 2  
SUCY F.C. 2  
U. FOOTBALL CRETEIL 2

**POULE 8 : Festival U13 : 1er tour**

CHOISY LE ROI A.S. 2  
RUNGIS U.S. 1  
SUCY F.C. 1  
U. FOOTBALL CRETEIL 1.

**CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US**

*STADE DUVAUCHELLE - 02 RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.*

**POULE 9 : Festival U13 : 1er tour**

CRETEIL LUSITANOS F. US 1  
LIMEIL BREVANNES A.J. 2  
ORMESSON U.S. 2  
VILLENEUVE ACADEMIE FC 2

**POULE 10 : Festival U13 : 1er tour**

CRETEIL LUSITANOS F. US 2  
LIMEIL BREVANNES A.J. 1  
ORMESSON U.S. 1  
VILLENEUVE ACADEMIE FC 1.

**CENTRE VILLEJUIF U.S.**

*STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.*

**POULE 11 : Festival U13 : 1er tour**

VILLEJUIF U.S. 1  
U. S. IVRY FOOTBALL 2  
HAY LES ROSES C.A. 2  
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3

**POULE 12 : Festival U13 : 1er tour**

VILLEJUIF U.S. 2  
U. S. IVRY FOOTBALL 1  
HAY LES ROSES C.A. 1  
ST MANDE F.C. 1.

**CENTRE JOINVILLE R.C.**

*STADE J.P. GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.*

**POULE 13 : Festival U13 : 1er tour**

JOINVILLE R.C. 1  
ASOMBA 1  
MAISONS ALFORT F.C. 2  
**BRY F.C. 2**

**POULE 14 : Festival U13 : 1er tour**

JOINVILLE R.C. 2  
BOISSY F.C. 1  
MAISONS ALFORT F.C. 1  
**BRY F.C. 1**

### **CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN**

*PARC DES SPORTS - 02, Rue du STADE - 94550 CHEVILLY LARUE.*

#### **POULE 15 : Festival U13 : 1er tour**

CHEVILLY LA RUE ELAN 1  
VITRY E.S. 2  
FRESNES A.A.S. 1  
CRETEIL LUSITANOS F. US 7

#### **POULE 16 : Festival U13 : 1er tour**

CHEVILLY LA RUE ELAN 2  
VITRY E.S. 1  
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1  
CRETEIL LUSITANOS F. US 8

### **CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL**

*STADE LOUISON BOBET - 169, Avenue MAURICE BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS-TREVISE.*

#### **POULE 17 : Festival U13 : 1er tour**

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1  
ENT.SANTENY MANDRES 2  
VILLECRESNES U. S. 1  
EXEMPT

#### **POULE 18 : Festival U13 : 1er tour**

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2  
ENT.SANTENY MANDRES 1  
CAUDACIENNE ENT.S. 1  
NOISEAU STE S. 1

### **CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.**

*STADE LE TIEC – RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.*

#### **POULE 19 : Festival U13 : 1er tour**

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1  
CHARENTON C.A.P. 3  
**NOGENT S/MARNE F.C. 1**  
THIAIS F.C. 1

#### **POULE 20 : Festival U13 : 1er tour**

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2  
CHARENTON C.A.P. 4  
VAL DE FONTENAY AS 1  
VILLIERS S/MARNE ENT.S 1.

### **CENTRE DE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.**

*STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard DES CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.*

#### **POULE 21 : Festival U13 : 1er tour**

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1  
CRETEIL LUSITANOS F. US 5  
CHAMPIGNY F.C. 94 1  
EXEMPT.

#### **POULE 22 : Festival U13 : 1er tour**

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2  
CRETEIL LUSITANOS F. US 6  
VILLENEUVE ABLON U.S. 1  
EXEMPT.

## ANNEXE FINANCIERE

Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL.	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL.	30,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	40,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL.	50,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL.	75,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi foot interclubs.).	100,00 €
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques.	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification G. BOULOGNE - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL.	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL.	15,00 €
<b>Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)</b>	<b>50 € / équipe</b>

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 15/11/2021

**Président** : M. FOPPIANI

**Présents** : Mme POLICON MM. TAVENOT – ALVES - GUERCHOUN

**Assiste** : M. KATANGA

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

**IMPORTANT : DANS TOUS LES DOSSIERS, LES MINEURS CONVOQUES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES D'UN ADULTE.**

## JEUNES

### U16- COUPE AMITIE - CHOISY LE ROI AS 4 / LE PERREUX FR 2 Du 17/10/2021

Reprise du dossier

Réclamation du club de **LE PERREUX FR 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 4** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par les équipes supérieures de leur club, celles-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 4** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 10/10/2021 **au titre du championnat U16 – R3/D entre ST MAUR VGA 1 et CHOISY LE ROI AS 1**

**Quant aux équipes 2 et 3, ces dernières jouaient le même jour.**

*La commission rejette la réserve comme non fondée.*

Réclamation du club de **LE PERREUX FR 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 4** susceptibles d'avoir participé aux deux dernières rencontres officielles de championnat disputées par les équipes supérieures de leur club,

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 4** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé aux 2 dernières rencontres de championnat des équipes supérieures du club et qui se sont déroulées le 26/09/2021 et le 10/10/2021 **au titre des championnats U16 – R3/D, U16, D3/C et U16-D4/A**

**Le 26/09/2021 entre CHOISY LE ROI AS 1 et BOULOGNE BIL. AC3**

**Le 26/09/2021 entre CHOISY LE ROI AS 2 et VAL DE FONTENAY AS**

**Le 26/09/2021 entre CHOISY LE ROI AS 3 et CAP CHARENTON AS 2**

Et

**Le 10/10/2021 entre CHOISY LE ROI AS 1 et VGA SAINT MAUR 1**

**Le 10/10/2021 entre CHOISY LE ROI AS 2 et VGA SAINT MAUR 3**

**Le 10/10/2021 entre CHOISY LE ROI AS 3 et FC MAROLLES**

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 Titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **CHOISY LE ROI AS 4**

*Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

#### **U16- D4 – A - CHOISY LE ROI AS 3 / ORMESSON US 2 Du 07/11/2021**

Réserve du club de **ORMESSON US 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 3** sur le fait que le club de **CHOISY LE ROI AS 3** a refusé de procéder au contrôle des licences et de présenter les PASS Sanitaires avant la rencontre

#### **La commission convoque pour sa réunion du 29/11/2021 à 17h 30 :**

##### **CHOISY LE ROI AS 3 :**

- M. BILINGI Lunkinga, éducateur et arbitre de CHOISY LE ROI AS 3
- M. BOUKEDID Islam, capitaine
- M. Le président ou son représentant

##### **ORMESSON US 2 :**

- M. CORDEIRO Miguel, éducateur
- M. BOU Gonsan, capitaine
- M. Le président ou son représentant

Présence obligatoire.

## **SENIORS**

#### **SENIORS – D3 /B - BRY FC 1 / O. PARIS ESPOIR 1 Du 07/11/2021**

Réserve technique du club de **O. PARIS ESPOIR 1**

Sur le fait du changement d'arbitre de touche pendant la rencontre du club de **BRY FC 1**

#### **La commission convoque pour sa réunion du 29/11/2021 à 18h00 :**

##### **BRY FC 1 :**

- M. LOUIS Bruno, arbitre officiel
- M. GRACIA Pedro, capitaine
- M. Le président ou son représentant

##### **O. PARIS ESPOIR :**

- M. SEMEDO VEIGA Helder, capitaine
- M. Le président ou son représentant

Présence obligatoire.

**SENIORS – D4 /B - FC VITRY ACADEMIE 1 / BRY FC 2 Du 07/11/2021**

Réserve du club de **BRY FC 2**

Sur le fait que le terrain de la rencontre n'était pas tracé ainsi que l'absence des poteaux de corner.

**La commission convoque pour sa réunion du 29/11/2021 à 18h30 :**

**FC VITRY 94 ACADEMIE 1:**

- M. GBAGUIDI Ahohouindo
- M. KALAY Bilal, capitaine
- M. Le président ou son représentant

**BRY FC 2 :**

- M. VALERY Scott, capitaine
- M. Le président ou son représentant

Présence obligatoire.

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 15 Novembre 2021

Président : M. J.J FOPPIANI

Présents : MM. F.DIAZ - A.BELOUFA

Assiste : M. V.MONNEY

**A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.**

**Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

## FUTSAL D1

### 516843 - Courriel de CHEVILLY LA RUE ELAN du 10/11/21

Nous informant de la modification de l'installation à partir du vendredi 12 Novembre 2021 pour le reste de la saison.

**La Commission prend note que les rencontres de CHEVILLY LA RUE ELAN auront lieu au gymnase Frédéric MISTRAL le vendredi à 20H30.**

**Avis aux clubs concernés.**

### 23974497 : CAL 94 FUTSAL / MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 02/10/21

Reprise du dossier (PV du 12/10/21) indisponibilité du gymnase jusqu'au 17 octobre 2021 qui a été réquisitionné pour permettre un hébergement d'urgence.

**La commission fixe la rencontre au 27/11/2021.**

## FUTSAL D2

### 582553 – Courriel de VSG FUTSAL du 10/11/21

Nous informant de la modification de l'horaire du coup d'envoi de l'équipe sénior 2 pour le reste de la saison.

**La Commission prend note que les rencontres de VSG FUTSAL auront lieu au gymnase ROLAND GARROS à 20h45 toute la saison.**

**Avis aux clubs concernés.**

### 24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21

**La Commission remet le match à date ultérieure.**

#### **(Rappel) 23974518 : NOGENT US 94 2 / VITRY ASC 1 D1 du 13/11/21**

Courriel de la Ligue de Paris en date du 04/11/2021 nous informant du report d'un rencontre R3 Poule B de Nogent US 94 1 au 13/11/2021. **La Commission reporte la rencontre au 27/11/2021 au gymnase Leclerc.**

#### **(Rappel) INTEGRATION DE C NOUES FUTSAL AU CHAMPIONNAT FUTSAL D2**

#### **(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21**

**La Commission fixe la rencontre au 26/11/2021 au gymnase Yves Carlier.**

#### **(Rappel) 24062323 : VERS L'AVANT / C NOUES D2 du 16/10/21**

**La Commission fixe la rencontre au 08/01/2022 au gymnase Paul Eluard.**

#### **(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN / C NOUES D2 du 05/11/21**

**La Commission fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.**

#### **(Rappel) 24062327 : SAINT MAURICE AJ 2 / VSG FUTSAL Futsal D2 du 23/10/2021**

Courriel de Saint Maurice AJ du 23/10/21. (Indisponibilité du Gymnase).

**La Commission reporte la rencontre au 27/11/2021 au gymnase Le Coses.**

#### **(Rappel) 24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT Futsal D2 du 30/10/21**

Courrier de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

**La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase Anne FRANCK.**

#### **(Rappel) 24062330 : VINCENNES FC / CHOISY AS D2 du 06/11/21**

Courriel de Vincennes FC du 05/11/21 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

**La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase La Maison Du Hand Ball.**

#### **(Rappel) 24062325 : VERS L'AVANT / VINCENNES FC D2 du 23/10/2021**

Courriel de Vers l'Avant du 21/10/2021 nous informant de deux matchs le même jour. Le match de Coupe National Futsal étant prioritaire.

**La Commission reporte la rencontre au 27/11/2021 au gymnase Paul ELUARD.**

#### **(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS Futsal D2 du 15/10/21**

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre au 17/12/21.

**La Commission :**

**-Refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 26/11/21.**

**-Vous avise qu'il n'y aura pas de report supplémentaire, la prochaine fois il y aura match perdu au club**

## **FMI ou Feuilles de match manquantes**

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT  
(Article 44.2 DU RSG 94)**

### **1<sup>er</sup> Appel de Feuille de Match**

Journée 2

24062322 - CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS D2 du 15/10/2021

## **Coupe Du Val De Marne Futsal**

**Désignation des matchs comptant pour les 1/16<sup>eme</sup> de finale qui auront lieu au cours de la semaine du 11/12/21 au 16/12/21 sur le gymnase du 1<sup>er</sup> nommé**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**Voir liste des matchs sur le site du district**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire le départage se fera par l'épreuve des tirs au but à mort subite.

### **24192003 - MAISONS ALFORT FC 1 / CHAMPIGNY CF 2 du 11/12/2021 à 15H00**

La Commission constate qu'elle a désigné deux matchs à domicile le même jour à la même heure pour le club de MAISONS ALFORT FC, **en conséquence, la Commission inverse la rencontre à Champigny/Marne au Gymnase J.Guimier à 15h.**

### **RAPPEL**

**Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations**

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

**REUNION DU 18 NOVEMBRE 2021**

## **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)  
POUR LA SAISON

**2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

## **Avis aux CLUBS !**

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la  
Commission d'Organisation des Compétitions

### **FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS**

SENIORS D3.A :	<b>VALENTON CS (1)</b>
SENIORS D4.A :	<b>BOSS TON FOOT (1)</b>
SENIORS D4.B :	<b>VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)</b>
U18 D3.A :	<b>BOISSY FC</b>
U18 D3.B :	<b>SFC CHENNEVIERES (1)</b>
	<b>ST MAUR VGA US (3)</b>
	<b>LIMEIL BREVANNES AJ (2)</b>
U16 D3.A :	<b>ALFORTVILLE US (2)</b>
U16 D4.A :	<b>ALFORTVILLE FC (1)</b>
U16 D4.B :	<b>LIMEIL BREVANNES AJ (2)</b>
	<b>VILLENEUVE ABLON US</b>
	<b>CHEVILLY LARUE</b>
	<b>ALFORTVILLE FC (2)</b>
	<b>VILLECRESNES US (2)</b>
U14 D3.B :	<b>ALFORTVILLE US (2)</b>
U14 D4.A :	<b>CHENNEVIERES SFC (1)</b>
	<b>ARCUEIL COSM (2)</b>
U14 D4.B :	<b>ASOMBA (1)</b>

U14 D4.D : CHOISY AS (4)  
CDM D2 : LIMEIL BREVANNES AJ (5)  
NUEVO UNO (2)  
Anciens D3 : TREMBLAY AJ (11)

## MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres ont été fixées à ce jour.

**RAPPEL : CALENDRIERS – CRITERIUM + 55 ANS**

### Courrier de BRY FC :

Intégration en Critérium + 55 Ans Poule B à la place de Alfortville FC (Forfait Général).  
Avis aux clubs concernés.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### **Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

### **1<sup>er</sup> Appel de feuille de match Manquante :**

#### **U16 D3 :**

-ORLY AVS 2 / KREMLIN BICETRE CSA 1 du 7/11/21

#### **U14 D4 :**

- BRY FC 1 / ORLY AVS 2 du 16/10/2021

Suite au courriel de CHOISY AS et aux explications fournies, la Commission annule le match perdu et enregistre le résultat de la rencontre, soit :

**U16 D4 :** CHOISY AS / MAROLLES FC du 10/10/21 (6/2)

## FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

**Article 44-3 du règlement sportif général** - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : **avertissement**

- En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 17/11/2021) :**

<b>COMPETITIONS / CLUBS</b>	<b>1<sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)</b>	<b>2<sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)</b>	<b>3<sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)</b>
<b>U14 D4</b> Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
<b>U14 D2</b> Villejuif US	13/11/2021		
<b>U14 D1</b> Maison Alfort Fc	09/10/2021		
<b>U16 D4</b> Charenton	26/09/2021		
<b>U16 D3</b> Le Perreux Créteil UF Chevilly Larue Elan	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
<b>U16 D2</b> Charenton CAP	07/11/2021		
<b>U18 D3</b> Créteil FU	26/09/2021		
<b>U18 D2</b> St Maur VGA	26/09/2021		
<b>SENIORS D4</b> Arceuil Lusitanos St Maur Vers l'Avant Boss Ton Foot	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
<b>SENIORS D3</b> Villiers ES	26/09/2021		
<b>CDM D2</b> Villeneuve AFC Arcueil Nueve Uno	26/09/2021 26/09/2021 10/10/2021		
<b>CDM D1</b> Maccabi Créteil	07/11/2021		
<b>ANCIENS D4</b> Marolles FC D'Alfortville Sucy FC	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
<b>ANCIENS D3</b> Paris Lisbonne Portugais ACA	26/09/2021 07/11/2021		
<b>ANCIENS D2</b> Kremlin	26/09/2021	10/10/2021	
<b>FUTSAL D1</b> Cal94 Vision Nova Kremlin	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
<b>FUTSAL D2</b> ST Maurice	12/11/2021		

# ANNEXES

DIVISION 1	PENALITES	DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	DIVISION 3 GROUPE A	PENALITES
BONNEUIL CSM	6	ARCEUIL COM	8	BANN ZAMMI	11
CHAMPIGNY FC 94 2	7	BONNEUIL CSM 2	9	ASOMBA	5
CHOISY LE ROI AS 2	12	CHEVILLY LARUE ELAN	19	CHEVILLY LARUE ELAN 2	2
CACHAN CO	14	FRANCILIENNE LE PERREUX 2	7	FRESNES AAS 2	2
FRANCILIENNE LE PERREUX	5	GENTILLY AC	15	KREMLIN BICETRE CSA	2
LIMEIL BREVANNES AJ	13	NOGENT FC	9	NOGENT FC 2	1
LUSITANOS ST MAUR 2	6	ORMESSON US	5	ORMESSON US 2	6
RUNGIS US 2	3	ST MAUR VGA 2	3	VILLENEUVE ABLON US 2	3
SUCY FC 2	10	CRETEIL UF	7	VILLIERS ES 2	0
VILLEJUIF US 2	16	IVRY US 3	6	VALENTON CS	FG
VITRY CA 2	19	VILLECRESNES US	4		
VITRY ES	11	VILLIERS ES	18		
		VITRY ES 2	13		
<b>CHALLENGE DU FAIR PLAY</b>					
SAISON 2021/2022					
POINTS DE PENALITE					
au 12 novembre 2021					
<b>SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS</b>					
					
		DIVISION 2 GROUPE B	PENALITES	DIVISION 3 GROUPE B	PENALITES
		ULTRA MARINE US	8	ULTRA MARINE US	3
		ALFORTVILLE US 2	5	BRY FC	10
		BOISSY FC	18	CHARENTON CAP 3	1
		CHARENTON CAP 2	19	L HAY LES ROSES CA	2
		CACHAN CO 2	13	LIMEIL BREVANNES AJ 2	2
		FONTENAY SOUS BOIS US 2	10	MAROLLES FC	4
		FRESNES AAS	14	PARIS ESPOIR O	1
		MAISONS ALFORT FC 2	12	PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY	1
		ST MANDE FC	7	THIAIS FC 2	6
		THIAIS FC	8	VITRY ES 3	1
		VILLENEUVE ABLON US	8		
		VITRY CA 3	11		

# AMENDES

<b>Club :</b>	<b>521869</b>	<b>ALFORTVILLE US</b>					
Dossier :	19773545	du	17/11/2021	U18 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23450135	07/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		16/11/2021	16/11/2021		40,00€

<b>Club :</b>	<b>550293</b>	<b>BANN'ZANMI</b>					
Dossier :	19773601	du	17/11/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23840751	14/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		16/11/2021	16/11/2021		40,00€

<b>Club :</b>	<b>541437</b>	<b>BONNEUIL S/MARNE C.S.</b>					
Dossier :	19773632	du	17/11/2021	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	24121002	14/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		16/11/2021	16/11/2021		40,00€

<b>Club :</b>	<b>560707</b>	<b>BOSS TON FOOT</b>					
Dossier :	19773605	du	17/11/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840563	14/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		16/11/2021	16/11/2021		100,00€

<b>Club :</b>	<b>523873</b>	<b>FONTENAY SS/BOIS U.S.</b>					
Dossier :	19747864	du	12/11/2021	U16 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23452403	07/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		16/11/2021	16/11/2021		9,50€

<b>Club :</b>	<b>500494</b>	<b>FRESNES A.A.S.</b>					
Dossier :	19773446	du	17/11/2021	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	24121001	14/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		16/11/2021	16/11/2021		9,50€

<b>Club :</b>	<b>542388</b>	<b>MAISONS ALFORT F.C.</b>					
Dossier :	19773457	du	17/11/2021	Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	24144431	14/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		16/11/2021	16/11/2021		9,50€

<b>Club :</b>	<b>535208</b>	<b>VAL DE FONTENAY AS</b>					
Dossier :	19773656	du	17/11/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	23452169	07/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		16/11/2021	16/11/2021		40,00€

<b>Club :</b>	<b>554257</b>	<b>VILLECRESNES U. S.</b>					
Dossier :	19747875	du	12/11/2021	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23822915	07/11/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	16/11/2021	16/11/2021		9,50€

<b>Club :</b>	<b>540069</b>	<b>VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.</b>					
Dossier :	19773738	du	17/11/2021	Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	24144437	14/11/2021
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	16/11/2021	16/11/2021		40,00€	

Total Général :	338,00€
-----------------	---------